

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 Novembre 2017

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2017

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Pascale CAVORET, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Nathalie RIOU, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Rémi DELSANTE (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Christian DUPONT, Isabelle FRACHON BOURQUI (pouvoir donné à Laurence NENNIG), Hervé LEMOS, Christophe PERY (pouvoir donné à Jean-Michel PASQUIER), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Lilian RUBIN-DELANCHY (pouvoir donné à Sandrine TRINCAT), Nicolas STRIGINI (pouvoir donné à Claude GOY)

SECRETAIRE: Jean-Paul GUIGNARDAT

Mme Laurence NENNIG est arrivé à 20h05



M le Maire a proposé l'approbation des procès verbaux des séances du 24 juillet et du 04 octobre 2017

⇒ Ils ont été approuvés à l'unanimité

DECISION MUNICIPALE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

- ❖ **DM2017_10_19 : Attribution du marché public 2017-T07 – Entretien des chaufferies des bâtiments communaux - Marché d'exploitation des installations thermiques : conduite et maintenance (P2) avec intéressement et garantie totale transparente (P3)**

Il a été décidé d'attribuer le marché pour l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux - marché d'exploitation des installations thermiques : conduite et maintenance (P2) avec intéressement et garantie totale transparente (P3) à :

DALKIA S.A. – 184, cours Lafayette – 69441 LYON Cédex 03 pour un montant de

- pour la période initiale, date de notification au 30 juin 2018 : 21 560 € hors taxes au prorata

- pour les périodes de reconduction, soit du 1^{er} juillet au 30 juin (4 reconductions possibles) : 21 560.00 € hors taxes

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ADMIS en non valeur au compte 6541 les produits irrécouvrables indiqués ci-dessous, soit une somme de **1 403,64 €** sur le budget général.

Il s'agit des créances ci-après :

- Liste n°2564260231

ANNEE	TITRE	REDEVABLES	MONTANT
2015	340	DANSSAERT KARINE	13,64
TOTAL			13,64 €

- Liste n°2118281131

ANNEE	TITRE	REDEVABLES	MONTANT
2012	79	NEUVILLE ANNIE ET JEAN	360
2012	82	NEUVILLE ANNIE ET JEAN	130
2012	152	NEUVILLE ANNIE ET JEAN	180
2012	173	NEUVILLE ANNIE ET JEAN	180
2012	229	NEUVILLE ANNIE ET JEAN	180
2012	265	NEUVILLE ANNIE ET JEAN	180
2012	297	NEUVILLE ANNIE ET JEAN	180
TOTAL			1 390 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ADMIS en non valeur les produits irrécouvrables indiqués ci-dessous, soit une somme de **1 178,51 € TTC** sur le budget de l'eau (27100) au compte 6541 – Créances admises en non valeur.

Il s'agit des créances ci-après :

- Liste n°2308870531

ANNEES	REDEVABLES	MONTANT TTC
2010	A R S-M SPERANZA RENE	6,28
2010	A R S-M SPERANZA RENE	6,58
2010	A R S-M SPERANZA RENE	6,58
2012	A R S-M SPERANZA RENE	1,98
2012	A R S-M SPERANZA RENE	26,82
2012	A R S-M SPERANZA RENE	16,05
2015	BABILOT PASCAL	2,64
2015	BABILOT PASCAL	5,42
2015	CALLIGER LEPAPE	20,17
2009	CASALINUOVO NICOLAS	132,48
2016	CENEDESE LAURENT	16,50
2013	DAVONG ET PACH HENGSAK	22,68
2013	DAVONG ET PACH HENGSAK	82,41
2012	DAVONG ET PACH HENGSAK	89,13
2013	DAVONG ET PACH HENGSAK	15,96
2014	DURAND CHARPENTE SARL	21,03
2014	DURAND CHARPENTE SARL	1,12
2015	ESPANA FRANCOIS	44,65
2015	ESPANA FRANCOIS	7,34
2015	FERRI	18,95
2015	FERRI	0,31
2015	FERRI	0,64
2015	FERRI	11,17
2015	FERRI	59,33
2015	FERRI	5,43
2016	GOVERNAYRE PASCAL	22,62
2016	GOVERNAYRE PASCAL	1,60
2014	JACQUARD DIDIER	16,50
2015	JACQUARD DIDIER	0,32
2015	JACQUARD DIDIER	0,16
2016	JACQUARD DIDIER	11,88
2014	LABORDE ET BALIVET SA	12,32
2014	LABORDE ET BALIVET SA	0,45
2015	LEPAGE ROGER	1,91
2015	LEPAGE ROGER	23,84
2016	LEPAGE ROGER	25,07
2008	LEPAGE ROGER	2,23
2014	PEREZ ET VERNEX JEAN	16,50
2013	RONDOT RACHEL	5,32
2013	RONDOT RACHEL	23,62

2014	VASSET VINCENT	16,50
2015	VIOGO ANTUNES REMY	0,16
2015	VIOGO ANTUNES REMY	0,32
TOTAL		802,97 €

- Liste n°2015780231/2016

ANNEES	REDEVABLES	MONTANT TTC
2008	MARTINE IMMOBILIER	6,02
2008	MARTINE IMMOBILIER	110,22
2008	MARTINE IMMOBILIER	31,32
2008	MARTINE IMMOBILIER	52,68
2008	MARTINE IMMOBILIER	91,50
2008	MARTINE IMMOBILIER	6,02
TOTAL		297,76 €

- Liste n°222631211 /2009

ANNEES	REDEVABLES	MONTANT TTC
2008	CENEDESE LAURENT	26,24
2008	CENEDESE LAURENT	10,85
2008	CENEDESE LAURENT	29,01
2008	CENEDESE LAURENT	11,68
TOTAL		77,78 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes à cette affaire

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ADMIS en non valeur, au compte 6541 – Créances admises en non valeur, les produits irrécouvrables indiqués ci-dessous, soit une somme de **853,75 € TTC** sur le budget de l'assainissement (25200).

Il s'agit de la créance ci-après :

ANNEES	REDEVABLES	MONTANT TTC
2012	A R S-M SPERANZA RENE	1,35
2012	A R S-M SPERANZA RENE	15,00
2012	A R S-M SPERANZA RENE	26,55
2015	BABILOT PASCAL	5,14
2014	BOCQUET DIDIER	10,66
2014	BOCQUET DIDIER	6,52
2015	BUDAK CHARLENE	15,00
2014	DAVONG ET PACH HENSAK	120,37
2014	DAVONG ET PACH HENSAK	6,15
2013	DAVONG ET PACH HENSAK	219,12
2013	DAVONG ET PACH HENSAK	12,15
2012	DAVONG ET PACH HENSAK	31,74
2013	DAVONG ET PACH HENSAK	8,55
2013	DAVONG ET PACH HENSAK	64,09
2015	DIVERS ASSAINISSEMENT	4,78
2014	DURAND CHARPENTE SARL	25,08
2015	FERRI	20,14
2015	FERRI	104,95
2016	GOVERNAYRE PASCAL	1,30
2011	GOVERNAYRE PASCAL	2,66
2015	KLIMASZEWICZ MICHEL	6,76
2014	LABORDE ET BALIVET SA	10,40
2014	LABORDE ET BALIVET SA	6,29
2015	LEPAGE ROGER	1,56
2016	LEPAGE ROGER	1,82
2015	MOLLIEX PASCAL	14,56
2014	NAVARRO STEPHANE	20,14
2014	PRIOL TRITSCH NATHALIE	14,30
2014	RAFFIN Luxembourg JEAN	2,54
2015	RAFFIN Luxembourg JEAN	17,68
2013	RONDOT RACHEL	1,80
2013	RONDOT RACHEL	4,27
2015	RUBIN IRENE	1,82
2014	THOREL ERIC	11,96
2015	THOREL ERIC	8,84
2016	THOREL ERIC	10,14

2015	VIOGO ANTUNES REMY	17,57
TOTAL		853,75 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

Considérant qu'au vu l'emplacement du domicile de M PERCHERON par rapport au réseau d'alimentation, la commune ne peut lui assurer un débit correct d'eau potable ;

A DÉCIDÉ de rembourser la somme de 110 € TTC à M. PERCHERON pour l'installation de son système de surpression afin de lui permettre de disposer d'un débit correct d'eau potable. Il est proposé de déduire cette somme sur sa prochaine facture d'eau

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ de verser le montant des recettes perçues mais non encaissées lors de l'évènement « Turbulence 80's » aux associations ayant participées à cette manifestation soit à l'Union Commerciale (qui représente le R.A.F (Retour Aux Fondamentaux –Motards), l'Association gymnique de l'Arve et l'Harmonie Municipale) et au comité des Fêtes.

Comme convenu entre toutes les associations, l'intégralité des recettes (sauf celle du Comité des Fêtes) sera versée à l'Union Commerciale qui redistribuera à chaque association une partie du bénéfice.

A FIXÉ le montant des subventions exceptionnelles d'équilibre à :

- Comité des Fêtes : 450 €
- Union Commerciale de Marignier : 2768 €

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Orchestre d'Harmonie Municipale » de Marignier pour couvrir les frais de restauration lors du Festival de Musique du Faucigny

A FIXÉ le montant de la subvention exceptionnelle à 1008 €

Le Conseil,

A DÉCIDÉ d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présenté ci-dessous :

	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP2019
2017-AP02 Réhabilitation de la Primaire du Centre					
DEPENSES		1 895 520 €	50 000 €	872 000 €	973 520 €
	Maitrise d œuvre	172 000 €	50 000 €	72 000 €	50 000 €

	Travaux	1 723 520 €	0 €	800 000 €	923 520 €
RECETTES		1 895 520 €	50 000 €	872 000 €	973 520 €
	FCTVA	267 000 €	0 €	0 €	267 000 €
	Subventions	317 500 €	0 €	317 500 €	0 €
	Emprunt	1 000 000 €	50 000 €	500 000 €	450 000 €
	Autofinancement	311 020 €	0 €	54 500 €	256 520 €

A AUTORISÉ M. le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

A PRÉCISÉ que les crédits complémentaires seront inscrits au budget supplémentaire de la commune en fin d'année.

Vote : 21 Pour

6 Abstentions (Mr RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A DÉCIDÉ d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°98, d'une superficie de 1313 m², située route du Coteau à l'euro symbolique

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier

A PRÉCISÉ que les frais notariés seront à la charge de la commune

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A DÉCIDÉ de charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A **APPROUVÉ** la mise à jour n°1 du procès verbal constatant la mise à disposition des biens et équipements entre la CCFG et la commune de Marignier

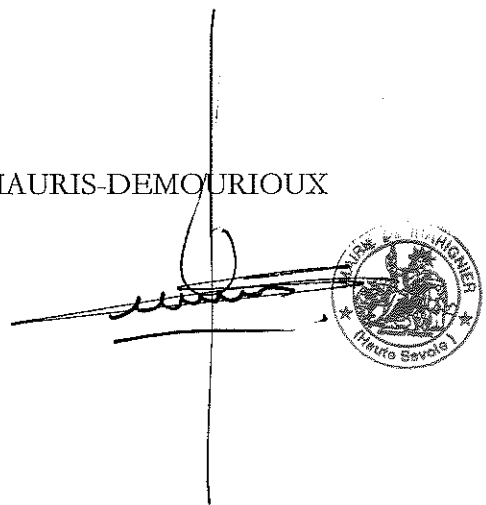
A **AUTORISÉ** M le Maire à signer les documents présentés ainsi que tout document afférent

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A **APPROUVÉ** les avenants n° 1 qui consistent à transférer le contrat de « dommages aux biens » et « responsabilité civile et risques annexes » de la commune auprès de la compagnie VHV au 1^{er} janvier 2018

A **AUTORISÉ** M. Le Maire à signer ces avenants et à les mettre en œuvre.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bertrand Mauris-Demourieux', written over a vertical line. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE MARIGNIER' at the top and 'Haute Savoie' at the bottom. There are small stars on either side of the central emblem.

Affiché du 27 novembre 2017
au